



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P174_2021

Date : 08/06/2021

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la mise en œuvre d'une étude en régie avec recrutement CDD 6 mois en ATA dans le cadre de la réalisation de l'action Eau/Biodiversité/Climat du Contrat Eau et Climat 2020-2022 par la Communauté d'Agglomération du Cotentin

Exposé

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Cotentin exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » dont les contours sont définis par les points 1, 2, 5, 8 du I de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Conformément à ses engagements pris suite à la signature le 20 décembre 2019 du Contrat Eau et Climat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la CA Cotentin travaille à la réalisation de l'action Eau/Biodiversité/Climat sur les périmètres de protection eau potable de l'Anse du Cul de Loup (Chouetterie, Valvacher, Frestin, Fanoville).

Pour cela, une demande d'ATA (CDD 6 mois) a été effectuée par le service GEMA (Unité GEMAPI / DCE) et acceptée par la Direction Générale des Services en février 2021. Ce recrutement vise à mettre en œuvre une étude en régie intitulée « Elaboration d'un programme de gestion des périmètres de protection d'eau potable de l'Anse du Cul de Loup pour la préservation de la ressource en eau ». Les résultats de ce travail permettront de déployer une gestion durable des périmètres cités ci-avant et de disposer plus largement d'une méthodologie diagnostique applicable à l'ensemble des périmètres de protection rapprochés du territoire de la CA Cotentin.

Pour la mise en œuvre de cette étude et le financement du poste ouvert en ATA, la CA Cotentin sollicite les aides les plus larges auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération DEL2021_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

Vu le Contrat Eau et Climat 2020-2022 signé le 19 décembre 2019 à Valognes entre la Communauté d'Agglomération du Cotentin et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

Décide

- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à solliciter les subventions les plus larges auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la réalisation de l'étude « Elaboration d'un programme de gestion des périmètres de protection d'eau potable de l'Anse du Cul de Loup pour la préservation de la ressource en eau »,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Le Président,

David MARGUERITTE